

## Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2003

**M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur :** Dans le cadre des plans de gestion des forêts communales de Chailluz, d'Aglans et des collines, le programme des travaux à exécuter en 2003 a été établi par le service Espaces Verts et l'Office National des Forêts.

Les travaux sylvicoles et d'exploitation forestière seront confiés :

- aux entreprises privées pour un montant estimé à 26 000 € HT
- à la Régie Municipale pour environ 4 500 heures de travail
- à l'Office National des Forêts dans le cadre de la convention définissant les prestations exécutées par lui (travaux expérimentaux) pour un montant estimé à 1 500 € HT.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le programme des travaux de gestion forestière 2003
- autoriser M. le Maire à :
  - . procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux
  - . signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement des travaux selon les crédits correspondants inscrits au budget 2003 des forêts communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.*